

Informations de base	
2011/2288(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Attrait de l'investissement en Europe Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 5.05 Croissance économique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ECON	Affaires économiques et monétaires	KRATSA-TSAGAROPOULOU Rodi (PPE) 27/09/2011
			Rapporteur(e) fictif/fictive KLEVA KEKUŠ Mojca (S&D) KLINZ Wolf (ALDE) GIEGOLD Sven (Verts/ALE) KAMALL Syed (ECR)
	Commission pour avis		Date de nomination
	ITRE	Industrie, recherche et énergie	CREUTZMANN Jürgen (ALDE) 23/01/2012
	REGI	Développement régional	VLASÁK Oldřich (ECR) 23/11/2011
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		TAJANI Antonio

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/11/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

31/05/2012	Vote en commission		
05/06/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0190/2012	Résumé
02/07/2012	Débat en plénière		
03/07/2012	Décision du Parlement	T7-0275/2012	Résumé
03/07/2012	Résultat du vote au parlement		
03/07/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2288(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/7/07572

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	ITRE	PE478.541	26/03/2012	
Projet de rapport de la commission		PE483.696	10/04/2012	
Avis de la commission	REGI	PE483.789	02/05/2012	
Amendements déposés en commission		PE487.746	03/05/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0190/2012	05/06/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0275/2012	03/07/2012	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2012)636		31/10/2012	

Attrait de l'investissement en Europe

2011/2288(INI) - 05/06/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU (PPE, EL) sur l'attrait de l'investissement en Europe.

Le rapport souligne que l'Union européenne représente toujours **la première destination mondiale des investissements directs étrangers** et qu'elle devrait, à ce titre, continuer de répondre aux attentes des investisseurs et des États bénéficiaires tout en respectant ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux. En vue de conserver ce rôle de premier plan, l'Union européenne devrait **faire de l'investissement un élément central** de toutes les initiatives phares déployées dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Les députés demandent à la Commission et aux États membres d'élaborer **une stratégie industrielle pour l'Union** qui soit ambitieuse et durable afin de revitaliser les capacités de production dans toute l'Union et d'y créer des emplois de qualité. La Commission est invitée à renforcer la **coordination des politiques économiques, fiscales et sociales** des États membres en vue d'attirer les investissements étrangers, tout en tenant compte des différences économiques et sociales observées entre les membres de la zone euro et, plus largement, entre les différents États membres de l'Union.

Les principales recommandations contenues dans le rapport sont les suivantes :

Exploiter la position de l'UE : les députés estiment que l'Union européenne devrait tirer parti de sa position de plus grand marché commun au monde (y compris son niveau de vie, la productivité de sa main-d'œuvre, la sécurité juridique qu'elle offre et ses capacités de recherche et d'innovation), de premier investisseur étranger et première puissance commerciale pour faire face à la crise budgétaire.

Le rapport appelle au développement d'outils et de méthodes plus efficaces, ainsi que de mécanismes de financement et de programmes d'investissement nouveaux, telles les **obligations européennes de financement de projets**, qui permettraient d'exploiter les avantages compétitifs de l'Europe et les complémentarités entre ses États membres afin de lutter contre la récession et de relever le défi du ralentissement de la croissance.

Tirer parti de la politique de cohésion : le rapport souligne que les investissements dans les infrastructures et dans les compétences de la main-d'œuvre au titre de la politique de cohésion peuvent améliorer considérablement l'attrait de l'Union pour les investisseurs potentiels. L'Union européenne et ses États membres devraient œuvrer à une **utilisation accrue des Fonds structurels et du Fonds de cohésion** pour générer des financements supplémentaires en provenance de la BEI, de la BERD, d'autres institutions financières internationales et du secteur privé, tout en encourageant les initiatives fondées sur des partenariats public-privé (PPP).

Assurer la stabilité et améliorer l'accès au financement : les députés considèrent que la consolidation et la stabilisation budgétaires et l'achèvement du marché intérieur devraient être conduits de manière à déterminer la valeur ajoutée qu'ils sont susceptibles d'offrir. Selon eux, **la recherche de plus de complémentarités** entre les économies de l'Union devrait contribuer à réduire les disparités régionales en matière d'investissements directs étrangers pour renforcer l'appareil industriel européen et encourager un développement économique durable à long terme, condition essentielle de la réussite de la consolidation budgétaire.

Le rapport invite la **BCE** à poursuivre son action primordiale dans le traitement de la crise de la dette que traverse la zone euro, en garantissant la stabilité des prix tout en atténuant les effets de contagion que les problèmes de liquidité du secteur bancaire risquent de poser pour l'économie réelle et les investissements. Il demande à la Commission d'inscrire dans le tableau de bord tous les **indicateurs utiles** permettant de mesurer les déséquilibres macroéconomiques et leurs effets sur les régions de l'Union.

Les députés soulignent également la nécessité de disposer de **marchés européens des capitaux** plus profonds afin de garantir l'accès aux financements au moyen de sources autres que les banques. Ils invitent la Commission et les États membres : i) à déployer au plus vite les actions et les mesures réglementaires destinées à **faciliter le financement des PME** ; ii) à encourager la participation des investisseurs institutionnels aux fonds européens de capital-risque et aux fonds européens d'entrepreneuriat social.

Accroître les investissements publics : le rapport souligne l'énorme potentiel d'attraction des investissements directs étrangers que représente **la promotion de l'éducation, de la recherche et du développement** ainsi que de la création d'emplois dans les secteurs de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, du développement des sources d'énergie renouvelables et du renforcement de l'efficacité énergétique afin d'atteindre les objectifs de la stratégie 2020 et de faire de l'Union un chef de file mondial pour les **technologies vertes**.

Les députés rappellent que s'abstenir d'accroître les investissements publics par des financements durables, voire les réduire, en raison de la crise financière dans des secteurs aussi essentiels que la santé, l'éducation, la recherche et les infrastructures, pourrait nuire à la compétitivité et à l'attrait pour les investisseurs, surtout si cette tendance perdure.

Parachever le marché intérieur : les députés estiment que toute stratégie destinée à attirer les investissements étrangers et locaux doit être liée à l'achèvement du marché intérieur, aux investissements et flux transfrontaliers, à l'ouverture des marchés et à la libre concurrence dans le domaine des professions libérales. Ils jugent, à cet égard, que l'Union européenne devrait promouvoir les réseaux transeuropéens et la mobilité des travailleurs, des étudiants et des chercheurs, mais aussi renforcer la coopération et la complémentarité entre les économies nationales. Le marché européen des marchés publics devrait aussi être modernisé.

Répondre aux besoins en capital humain : les députés sont préoccupés par les chiffres élevés du chômage des jeunes enregistrés dans divers États membres et s'inquiètent du peu de capacité de l'Union à attirer un capital humain hautement qualifié. La Commission et les États membres sont invités à intensifier les mesures prises pour **lutter contre le chômage des jeunes au moyen de programmes et d'actions concrètes** à l'échelon européen et à l'échelon national. De plus, l'Union européenne devrait redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs en matière d'emploi de la stratégie Europe 2020, notamment en allégeant les taxes qui pèsent sur la main-d'œuvre afin d'attirer plus d'investissements dans les secteurs de l'économie à forte intensité de main-d'œuvre.

Fiscalité : le rapport souligne que la lutte contre l'évasion fiscale doit être une priorité centrale de l'Union européenne, en particulier dans le contexte actuel de crise, où ce phénomène représente pour les budgets nationaux une perte considérable de recettes qui pourraient servir à accroître les investissements publics. Il souligne la nécessité d'une coopération entre la Commission et les États membres pour lutter contre la double imposition, la double non-imposition, la fraude fiscale, l'évasion fiscale et le dumping fiscal, et pour s'opposer au recours aux paradis fiscaux à des fins illicites. Il appelle à une plus grande coordination fiscale, sur le plan des recettes comme sur celui des dépenses.

Garantir une concurrence équitable : en vue de protéger la compétitivité de l'Union, les députés souhaitent que l'Union européenne négocie, au niveau international et dans le cadre de l'OMC, du G20 et du G8, la possibilité d'instaurer des **règles communes** garantissant d'une concurrence et de conditions équitables, qui permettent de compenser les déséquilibres macroéconomiques internationaux liés à la réglementation financière et aux régimes fiscaux. La Commission est invitée à renforcer la coopération réglementaire internationale, notamment au sein des enceintes multilatérales, et la **convergence des exigences réglementaires sur la base de normes internationales** et, si possible, de participer à un dialogue régulier visant à lever les barrières aux échanges actuelles ou susceptibles d'apparaître, dans le but de limiter les différends commerciaux.

Le rapport appelle la Commission à **rédiger une communication** sur l'attrait de l'investissement en Europe par rapport à ses principaux partenaires et concurrents, et à présenter une stratégie intégrée comprenant des politiques et des recommandations précises, ainsi que des **propositions législatives**, pour améliorer les conditions de l'investissement dans l'Union. Il propose en outre que la Commission, en coopération avec la BEI, conduise une mission de réflexion stratégique sur le financement des investissements, en n'excluant aucune hypothèse.

Enfin, les députés suggèrent la création au sein de la Commission européenne d'un **observatoire européen ad hoc** pour les investissements directs étrangers, afin de promouvoir l'Europe en tant que destination d'investissement.

Attrait de l'investissement en Europe

2011/2288(INI) - 03/07/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 546 voix pour, 58 voix contre et 48 abstentions, une résolution sur l'attrait de l'investissement en Europe.

La crise économique, financière et budgétaire que connaît l'Union européenne a considérablement accru les disparités économiques et sociales entre les États membres et les régions, aboutissant à une distribution inégale des investissements directs de l'étranger et à l'étranger dans l'Union européenne. Le Parlement juge nécessaire d'établir un cadre cohérent de stabilité dans les politiques monétaire, budgétaire et commerciale, afin de faciliter le flux des investissements directs dans l'ensemble des États membres et des régions de l'Union européenne et de contribuer à la correction des déséquilibres macroéconomiques de l'Union.

Les principales recommandations contenues dans la résolution sont les suivantes :

Exploiter la position de l'UE : le Parlement estime que l'Union européenne devrait tirer parti de sa position de plus grand marché commun au monde (y compris son niveau de vie, la productivité de sa main-d'œuvre, la sécurité juridique qu'elle offre et ses capacités de recherche et d'innovation), de premier investisseur étranger et première puissance commerciale pour faire face à la crise budgétaire.

Le résolution souligne que **l'Union européenne représente toujours la première destination mondiale des investissements directs étrangers** et qu'elle devrait, à ce titre, continuer de répondre aux attentes des investisseurs et des États bénéficiaires tout en respectant ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux. En vue de conserver ce rôle de premier plan, l'UE devrait **faire de l'investissement un élément central** de toutes les initiatives phares déployées dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Le Parlement appelle au développement d'outils et de méthodes plus efficaces, ainsi que de mécanismes de financement et de programmes d'investissement nouveaux, telles les **obligations européennes de financement de projets**, qui permettraient d'exploiter les avantages compétitifs de l'Europe et les complémentarités entre ses États membres afin de lutter contre la récession et de relever le défi du ralentissement de la croissance.

Élaborer une stratégie industrielle : les députés demandent à la Commission et aux États membres d'élaborer une stratégie industrielle pour l'Union qui soit ambitieuse et durable afin de revitaliser les capacités de production dans toute l'Union et d'y créer des emplois de qualité. La Commission est invitée à renforcer la **coordination des politiques économiques, fiscales et sociales** des États membres en vue d'attirer les investissements étrangers, tout en tenant compte des différences économiques et sociales observées entre les membres de la zone euro et, plus largement, entre les différents États membres de l'Union.

Tirer parti de la politique de cohésion : la résolution souligne que les investissements dans les infrastructures et dans les compétences de la main-d'œuvre au titre de la politique de cohésion peuvent améliorer considérablement l'attrait de l'Union pour les investisseurs potentiels. L'Union européenne et ses États membres devraient œuvrer à une **utilisation accrue des Fonds structurels et du Fonds de cohésion** pour générer des financements supplémentaires en provenance de la BEI, de la BERD, d'autres institutions financières internationales et du secteur privé, tout en encourageant les initiatives fondées sur des partenariats public-privé (PPP).

Les États membres sont invités à consentir des **investissements à grande échelle dans les infrastructures**, les nouvelles technologies et la R&D, notamment dans les systèmes de transport multimodaux, afin d'accroître la viabilité et la compétitivité des villes européennes.

Assurer la stabilité et améliorer l'accès au financement : les députés considèrent que la consolidation et la stabilisation budgétaires et l'achèvement du marché intérieur devraient être conduits de manière à déterminer la valeur ajoutée qu'ils sont susceptibles d'offrir. Selon eux, **la recherche de plus de complémentarités** entre les économies de l'Union devrait contribuer à réduire les disparités régionales en matière d'investissements directs étrangers pour renforcer l'appareil industriel européen et encourager un développement économique durable à long terme, condition essentielle de la réussite de la consolidation budgétaire.

Le Parlement invite la **BCE** à poursuivre son action primordiale dans le traitement de la crise de la dette que traverse la zone euro, en garantissant la stabilité des prix tout en atténuant les effets de contagion que les problèmes de liquidité du secteur bancaire risquent de poser pour l'économie réelle et les investissements. Il demande à la Commission d'inscrire dans le tableau de bord tous les **indicateurs utiles** permettant de mesurer les déséquilibres macroéconomiques et leurs effets sur les régions de l'Union.

Les députés soulignent également la nécessité de disposer de **marchés européens des capitaux** plus profonds afin de garantir l'accès aux financements au moyen de sources autres que les banques. Ils invitent la Commission et les États membres : i) à déployer au plus vite les actions et les mesures réglementaires destinées à **faciliter le financement des PME** ; ii) à encourager la participation des investisseurs institutionnels aux fonds européens de capital-risque et aux fonds européens d'entrepreneuriat social.

Accroître les investissements publics : la résolution souligne l'énorme potentiel d'attraction des investissements directs étrangers que représente **la promotion de l'éducation, de la recherche et du développement** ainsi que de la création d'emplois dans les secteurs de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, du développement des sources d'énergie renouvelables et du renforcement de l'efficacité énergétique afin d'atteindre les objectifs de la stratégie 2020 et de faire de l'Union un chef de file mondial pour les **technologies vertes**.

Les députés rappellent que s'abstenir d'accroître les investissements publics par des financements durables, voire les réduire, en raison de la crise financière dans des secteurs aussi essentiels que la santé, l'éducation, la recherche et les infrastructures, pourrait nuire à la compétitivité et à l'attrait pour les investisseurs, surtout si cette tendance perdure.

Parachever le marché intérieur : le Parlement estime que toute stratégie destinée à attirer les investissements étrangers et locaux doit être liée à l'achèvement du marché intérieur, aux investissements et flux transfrontaliers, à l'ouverture des marchés et à la libre concurrence dans le domaine des professions libérales. Il juge, à cet égard, que l'Union européenne devrait promouvoir les réseaux transeuropéens et la mobilité des travailleurs, des étudiants et des chercheurs, mais aussi renforcer la coopération et la complémentarité entre les économies nationales. Le marché européen des marchés publics devrait aussi être modernisé.

Répondre aux besoins en capital humain : les députés sont préoccupés par les chiffres élevés du chômage des jeunes enregistrés dans divers États membres et s'inquiètent du peu de capacité de l'Union à attirer un capital humain hautement qualifié. La Commission et les États membres sont invités à intensifier les mesures prises pour **lutter contre le chômage des jeunes au moyen de programmes et d'actions concrètes** à l'échelon européen et à l'échelon national. De plus, l'Union européenne devrait redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs en matière d'emploi de la stratégie Europe 2020, notamment en allégeant les taxes qui pèsent sur la main-d'œuvre afin d'attirer plus d'investissements dans les secteurs de l'économie à forte intensité de main-d'œuvre.

Fiscalité : la résolution souligne que la lutte contre l'évasion fiscale doit être une priorité centrale de l'Union européenne, en particulier dans le contexte actuel de crise, où ce phénomène représente pour les budgets nationaux une perte considérable de recettes qui pourraient servir à accroître les investissements publics. Le Parlement insiste sur la nécessité d'une coopération entre la Commission et les États membres pour lutter contre la double imposition, la double non-imposition, la fraude fiscale, l'évasion fiscale et le dumping fiscal, et pour s'opposer au recours aux paradis fiscaux à des fins illicites. Il appelle à une plus grande coordination fiscale, sur le plan des recettes comme sur celui des dépenses.

Garantir une concurrence équitable : en vue de protéger la compétitivité de l'Union, le Parlement souhaite que l'Union européenne négocie, au niveau international et dans le cadre de l'OMC, du G20 et du G8, la possibilité d'instaurer des **règles communes** garantissant d'une concurrence et de conditions équitables, qui permettent de compenser les déséquilibres macroéconomiques internationaux liés à la réglementation financière et aux régimes fiscaux.

La Commission est invitée à renforcer la coopération réglementaire internationale, notamment au sein des enceintes multilatérales, et la **convergence des exigences réglementaires sur la base de normes internationales** et, si possible, à participer à un dialogue régulier visant à lever les barrières aux échanges actuelles ou susceptibles d'apparaître, dans le but de limiter les différends commerciaux.

Le Parlement appelle la Commission à **rédiger une communication** sur l'attrait de l'investissement en Europe par rapport à ses principaux partenaires et concurrents, et à présenter une stratégie intégrée comprenant des politiques et des recommandations précises, ainsi que des **propositions législatives**, pour améliorer les conditions de l'investissement dans l'Union.

Il propose en outre que la Commission, en coopération avec la BEI, conduise une **mission de réflexion stratégique sur le financement des investissements**, en n'excluant aucune hypothèse (ex : subventions, souscriptions de l'Union au capital de la BEI, prêts, instruments innovants, ingénierie financière adaptée aux projets à long terme non immédiatement rentables, développement de systèmes de garanties, création d'une section affectée à l'investissement au sein du budget de l'Union, partenariats public-privé).

Enfin, les députés suggèrent la création au sein de la Commission européenne d'un **observatoire européen ad hoc** pour les investissements directs étrangers, afin de promouvoir l'Europe en tant que destination d'investissement.